

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL67

présenté par

Mme Sage, M. Gomes, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Tahuaïtu, M. Tuaiwa, M. Zumkeller et
M. Gibbes

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots suivants :

« , notamment en raison de leur isolement, de leur dispersion et de leur taille géographique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans le texte l'absolue nécessité pour l'État et les outre-mer de prendre en compte le premier handicap structurel plus ou moins marqué des outre-mer : celui de la contrainte de leur caractéristique géographique.